



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 8907

Texte de la question

M Jean-Marie Daillet expose à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, que les comités départementaux de prévention de l'alcoolisme ont vu, d'année en année, leurs subventions diminuer, alors même que l'alcoolisme, loin de régresser, fait autant et plus de victimes qu'auparavant. Il lui demande s'il n'y a pas lieu de prévoir, au budget de 1990, un redressement sensible des crédits consacrés à la lutte antialcoolique.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, conscient de l'importance des problèmes sanitaires et sociaux posés par l'alcoolisme, indique à l'honorable parlementaire qu'il a demandé un effort particulier sur le budget 1990 pour développer les actions de prévention et d'éducation à la santé, l'aide aux associations et impulser des actions nouvelles en matière de formation et de prise en charge des buveurs excessifs. Cet effort de l'État, qui restera dans les limites de la conjoncture budgétaire générale, devra être renforcé par l'intervention de tous les acteurs de la prévention qui peuvent également y affecter des moyens.

Données clés

Auteur : [M. Daillet Jean-Marie](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8907

Rubrique : Boissons et alcools

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 437